

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-18, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2015-U59 – PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONCERNANT  
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 123, MONTÉE ALOUETTE - NOUVELLE CONSTRUCTION  
MULTIFAMILIALE DE 6 UNITÉS DE LOGEMENT DANS LA ZONE HA-615**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

La « Résolution numéro 2022-U59-18, adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'immeuble situé au 123, montée Alouette - Nouvelle construction multifamiliale de 6 unités de logement dans la zone Ha-615 » a été adoptée par le conseil de la Ville le 21 février 2023 et **est entrée en vigueur le 17 mars 2023**.

Un certificat de conformité a été émis le 17 mars 2023 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre et vise à :

- Dépôt d'une proposition alternative prenant en considération la préservation d'une bande d'arbres matures le long des lots adjacents au projet ainsi que l'aménagement d'une bande tampon au pourtour du projet par l'aménagement d'un talus et/ou la plantation d'une bande d'arbres en quinconce de type conifères de 7 centimètres de diamètre le long des limites mitoyennes;
- Dépôt d'un plan de génie civil et proposant la gestion des eaux de surface à même le site, soit sans impacts envers les terrains voisins, les infrastructures publiques et le lac à la Truite;
- Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 20 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des exigences.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 février 2023) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 avril 2023.

Anny Després, greffière adjointe